

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9503
14 novembre 1969
ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE DATEE DU 12 NOVEMBRE 1969 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 8479 du 28-10-69 (S/9492), j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

Dans la matinée du 15 octobre 1969, vers 10 heures, une bande de pirates thaïlandais, estimée à une vingtaine d'hommes, s'est introduite en territoire du Cambodge, au lieu dit "Dey Krahâm" à environ 1 000 mètres en deçà de la frontière, relevant de la commune de Svay Chek, district de Sisophon (Battambang). Ces pirates ont tiré sur les habitants du lieu, blessant un garçon de 11 ans, nommé PHUM SOKHOM, qui a dû être évacué sur l'infirmerie de Thmar Puok.

Le Gouvernement Royal du Cambodge a protesté énergiquement contre cette attaque à main armée contre les habitants khmers commise par les malfaiteurs thaïlandais. Il a demandé au Gouvernement de Thaïlande de prendre des mesures appropriées pour rechercher et punir les coupables et indemniser la famille de la victime.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,
(Signé) HUOT SAMBATH

69-26829

